



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
SOCIETE TEMAL PRODUCTIONS POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 14  
MARS 2020**

**DÉCISION N° AU-19-466  
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Temal Productions, représentée par Monsieur Sadi Temal, dont le siège social est situé 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93 100 Montreuil-sous-Bois – pour l'organisation du spectacle « Smashed » de Gandini Juggling, le samedi 14 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 9 140,52 € (neuf mille cent quarante euros et cinquante-deux centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Temal Productions, représentée par Monsieur Sadi Temal, dont le siège social est situé 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93 100 Montreuil-sous-Bois – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Smashed » de Gandini Juggling, le samedi 14 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 9 140,52 € (neuf mille cent quarante euros et cinquante-deux centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191203-lmc1H6841H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2019 Date de Publication : 03/12/2019
---